

# Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

## Calendrier des collectes 2023

janvier						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

février						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

mars						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

avril						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

mai						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

juin						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

août						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		




septembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				





novembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Légende :

-  Collecte des matières domestiques
-  Collecte des matières recyclables
-  Collecte des matières organiques

Légende :

-  Collecte des objets volumineux
-  Collecte spéciale de carton
-  Collecte des branches
-  Collecte des feuilles d'automne

## Résidus alimentaires Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Matières acceptées :

Calendrier des collectes 2023

- Céréales, grains, pains, pâtes, farine et sucre;
- Fruits ou légumes cuisinés ou non;
- Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles d'œufs et os;
- Marc de café et filtres, sachets de thé;
- Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix, écales;
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus ;
- Matières grasses (huile végétale, mayonnaise, sauce à salade, etc.) ;
- Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes, cendres froides, résidus verts (plante, fleur, feuille, etc.);
- Fibres sanitaires n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques : serviettes de table, essuie-tout, papiers mouchoirs;
- Sac en papier, papiers et cartons souillés d'aliments : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres, sans broche de métal, sans plastique, non cirés.

## BACS DE COLLECTE

Seuls les bacs identifiés de la municipalité sont collectés.

Les bacs doivent être placés en bordure de la route la veille ou avant 7h00 le jour de la collecte.

Les bacs doivent être retirés du bord de la route dès que possible à la suite de la collecte.

Assurez-vous que votre bac n'empiète pas sur la route ou le trottoir.

Les bacs de collecte sont la propriété de la municipalité et sont liés aux adresses.

En cas de déménagement, ces derniers doivent donc rester sur place.

Si votre bac est endommagé ou que vous avez besoin de bacs supplémentaires, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450-764-3573, poste 221.

## Matières recyclables

Matières acceptées :

- Papier et carton : journaux, circulaires, feuilles, enveloppes, boîtes de carton, cartons de lait et de jus, contenants de type Tétra Pak, etc.;
- Plastique : contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés, à l'exception du plastique numéro 6;
- Métal : papiers et contenants d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles, etc.;
- Verre : bouteilles et pots en vitres, peu importe la couleur.

## Ordures ménagères

Votre bac à ordures devrait contenir uniquement des déchets ultimes, c'est-à-dire des matières ne pouvant être recyclées, compostées, transformées ou réutilisées.

Assurez-vous que vos matières ne peuvent être disposées dans l'une des collectes offertes par la municipalité ou bien dans l'un des quatre écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

## Encombrants

La collecte des encombrants s'effectue tous les troisièmes lundis du mois. Ceux-ci sont des objets volumineux qui ne peuvent être insérés dans un bac d'ordures.

Les matières suivantes sont acceptées : Lavabos, douches, baignoire, toilettes, meubles entiers, chaise, table, matelas, sommier, chauffe-eau, laveuse, sècheuse, four, luminaires, etc.

Les objets suivants ne sont pas considérés comme des encombrants : les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, les bonbonnes de propane, les pneus, les appareils électroniques, les petits objets ou sac à ordures pouvant être déposés dans un bac à ordures, les boîtes contenants diverses matières mélangées, etc.

## Feuilles d'automne

Deux collectes de feuilles ont lieu à l'automne pour les résidents du village seulement. Vous devez obligatoirement utiliser des sacs en papier de 110 litres (16" X 12" X 35") et les laisser en bordure de la rue avant 7h00 le jour de la collecte.

## Branches

La collecte de branches s'effectue deux fois par année et s'étend sur une semaine. Les branches doivent être déposées devant votre propriété AVANT le premier jour de la collecte.

Elles ne doivent pas être attachées et doivent être placées de manière à faciliter le travail de notre équipe. Favoriser l'étalement de vos piles de branches plutôt que de les empiler en hauteur. Les branches d'un diamètre de plus de 3 pouces et les racines ne sont pas ramassées.

Veuillez noter que notre équipe ne passe qu'une seule fois à chaque résidence et déchiquète les branches pour une durée maximale de 30 minutes de travail.

Passez ce délai, des frais s'appliqueront sans préavis.

## Collecte spéciale de carton

Deux collectes spéciales de carton ont lieu chaque année dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Vos boîtes de carton doivent être dépliées et empilées à côté du bac bleu lors de la collecte.

Les boîtes de très grande taille ne sont pas acceptées (ex : boîte de réfrigérateur ou de très grande télévision). Celles-ci doivent être découpées et déposées dans votre bac bleu.

Écocentres

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a implanté un réseau de quatre écocentres sur son territoire (Rigaud, Saint-Zotique, Pincourt et Vaudreuil-Dorion).

Vous pouvez y apporter plusieurs matières dont certaines ne sont pas collectées par la municipalité (ex. : pneus, matériaux de construction, télévision, imprimante et cartouche d'encre, peinture, ampoule, batterie, huile et filtre à huile, bonbonne de propane, styromousse, encombrants, électroménagers, luminaires, etc.).

Pour bénéficier des services de ce réseau, vous devez être un résident de l'une des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Pour connaître la liste des matières acceptées et les heures d'ouverture, consultez le site web <https://tricycle-mrcvs.ca/reseau-des-ecocentres/> ou composez le 450-455-5434.